

La dimension humaine et sociale constitue aujourd'hui une composante incontournable du droit de l'entreprise.

Le droit social est désormais un outil d'optimisation des ressources humaines à la fois en droit du travail et en droit de la protection sociale.

Toute décision stratégique, chaque projet de politique sociale, toute démarche contentieuse vis-à-vis de l'administration, doivent être accompagnés d'une sécurité juridique optimale du fait d'une législation en constante évolution.

### ◆ *Une expérience reconnue*

La SJEC est en mesure de prendre en charge tous les aspects juridiques des relations sociales de l'entreprise.

La SJEC a acquis son expérience auprès d'une clientèle diversifiée comportant des entreprises de toutes tailles.

La SJEC propose des solutions spécialement adaptées aux besoins de chaque client en termes de conseil et de stratégie.

### ◆ *Un travail d'équipe*

Compte tenu de la complexité des problèmes posés dans le cadre des fusions, acquisitions, restructuration ou toute forme de réorganisation, la SJEC intervient en synergie avec les autres spécialités du Cabinet, notamment à l'occasion d'audit, de négociation ou de mise en œuvre.

- Contrats de travail
- Situations spécifiques (mandataires sociaux, expatriés)
- Départs négociés
- Accords collectifs
- Epargne salariale
- Représentants du personnel
- Restructurations
- Hygiène et sécurité
- Durée du travail
- Régime complémentaire d'entreprise (mise en place, modification)
- Régimes obligatoires (contrôle et contentieux URSSAF)